

Les Échos de la RIVP

le journal pour
les locataires

Chapelle International : métamorphose d'un quartier plein de vie

HIVER 2024

#31

3

Enquête satisfaction
Des résultats en progrès

8-11

Vous accompagner,
c'est leur métier
Vos droits, vos aides

14-15

Assermentation
Non aux incivilités,
oui à plus de respect

rivp.fr



RIVP



Éditorial

Chers locataires,

Alors que l'année s'achève et que les fêtes de fin d'année approchent, je tiens à vous adresser, au nom de toutes les équipes de la RIVP, nos vœux les plus chaleureux. Que cette période vous apporte réconfort, bonheur et moments partagés avec vos proches.

Votre numéro met en avant de nombreux sujets et actions qui témoignent de notre engagement à vos côtés.

Par manque d'information ou de temps, par crainte d'être stigmatisés ou bien par peur des démarches administratives, certains locataires ne font pas valoir leurs droits et ne perçoivent pas certaines aides qu'ils sont légitimes de demander. Afin d'éviter ces situations, vous découvrirez au sein d'un dossier spécial comment la RIVP peut vous accompagner au quotidien dans l'ouverture de vos droits.

En cette fin d'année, nous tenions également à valoriser les services de proximité et le travail de nos partenaires, engagés chaque jour au plus près de vous. Je vous invite à découvrir les projets d'amélioration du patrimoine dans nos quartiers, à rencontrer les acteurs associatifs de la Compagnie du 20e et à explorer des alternatives pour un équipement de qualité à moindre coût, grâce aux ressourceries présentes à Paris.

Façonner le vivre ensemble, c'est aussi miser sur l'innovation pour vous proposer de nouveaux services. C'est dans ce cadre que nous avons lancé l'assermentation pour nos collaborateurs volontaires dans le but de lutter contre les incivilités au quotidien.

Enfin, parcourez les résultats de notre enquête de satisfaction 2024. Merci aux 5 567 locataires pour leur participation à cette enquête ! Ces résultats encourageants sont une opportunité pour continuer à améliorer notre qualité de service et de proximité.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, en attendant de vous retrouver en 2025, pour de nouveaux projets et initiatives au sein de nos résidences et quartiers.

David Belliard,
Président de la RIVP

3

EN DIRECT

→ 83,6% de satisfaction : c'est vous qui le dites !

8-11

DOSSIER

→ Vous accompagner, c'est notre métier

4

ÇA DÉMÉNAGE !

→ Les DT Nord et Centre déménagent pour mieux vous accueillir

12-13

BONNES PRATIQUES

→ La seconde main : le vrai bon plan pour tous !

5

RENCONTRE AVEC

→ Emilie Barreau, directrice de la Compagnie du 20^e

14-15

DE VOUS À NOUS

→ Gardiens assermentés : non aux incivilités, oui au respect

6

PATRIMOINE

→ Renouveau et transformation pour deux de nos adresses !

17

→ Les bons gestes adoptés, c'est un feu évité

7

VIE DE QUARTIER

→ Chapelle International : métamorphose d'un quartier plein de vie

HIVER 2024

N°31

Les Échos

de la RIVP

Le journal pour les locataires de la RIVP

Pour nous contacter : servicede.communication@rivp.fr

Directrice de la publication : Christine Laconde •
Comité de rédaction : la Direction de la communication - Gwenaëlle Joffre, Hélène Creix •
La RIVP remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce numéro •
Réalisation : Agence Epcom • Crédit Photos : RIVP

Ce document est imprimé sur papier 135 gr PEFC, issu des forêts gérées durablement. Ces encres sont essentiellement végétales, les déchets récupérés et recyclés.



83,6 % de satisfaction : c'est VOUS qui le dites !

Comme chaque année, la RIVP a mené une enquête pour mesurer le niveau de satisfaction de ses locataires. Les résultats obtenus récompensent les efforts de tous nos collaborateurs, tandis que l'analyse précise des réponses va permettre de nous améliorer sur certains aspects.

L'enquête montre une **progression de la satisfaction de 1,3 point** par rapport à l'année dernière.

Notre principe : l'amélioration continue

■ Certains locataires interrogés ont fait part de leur inquiétude liée au **fonctionnement des portes d'accès** et à la **fiabilité des ascenseurs**. Nous avons donc renforcé nos équipes d'experts électrotechniciens et programmé des ateliers de travail avec nos partenaires et prestataires. Nous avons également renforcé nos programmes de travaux sur tout notre parc et notre offre de service sur le portage de personnes et de paquets.

Pour apporter davantage d'information en cas de dysfonctionnement d'un équipement dans les parties communes, nous avons créé un "sticker" afin de prévenir les locataires que le problème est bien identifié et en cours de réparation.

■ Les **réponses aux demandes administratives** n'apportent pas encore une entière satisfaction, notamment au sujet du changement de logement. Pour progresser sur ces aspects nous avons renforcé les équipes qui gèrent les questions de mobilités / changements de logement sur le parc. Des outils spécifiques ont été créés pour suivre les demandes et un document explicatif pour les locataires est en cours d'élaboration.

Rendez-vous l'année prochaine pour faire le point !



CE QUE VOUS APPRÉCIEZ PARTICULIÈREMENT (% de satisfaction)

- Cadre de vie général **74,7 %**
- Propreté des parties communes **78 %**
- Équipements des logements **71,5 %**
- Communication et information **83,7 %**
- Traitement global des demandes **68 %**
- Clarté des réponses **71,2 %**

La plupart des résultats sont en hausse par rapport à 2023.

ÇA DÉMÉNAGE !

Les DT Nord et Centre déménagent pour mieux vous accueillir

210 quai de Jemmapes dans le 10^e arrondissement : voici l'adresse où sont désormais réunies les Directions Territoriales Nord et Centre. Un nouveau lieu pour faciliter la communication entre les services et mieux accueillir les locataires.

Très bien desservi grâce aux lignes 2, 5 et 7 du métro, notre nouvelle adresse est plus accessible pour les locataires et tient compte des trajets domicile-travail de l'ensemble des collaborateurs concernés.

Sur 3 niveaux et plus de 3 500 m², nos nouveaux locaux comprennent des bureaux, salles de réunions, de restauration et de détente, dédiés à environ 200 collaborateurs. **Et surtout, un pôle d'accueil unique pour vous recevoir et vous informer !**

En pratique

DT Nord et Centre

210 quai de Jemmapes • PARIS 10^e

→ Ouvert au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

L'adresse de la DT Sud reste inchangée (13 avenue de la Porte d'Italie, Paris 13^e)

Les logements de la RIVP sont répartis en 3 territoires (Nord, Centre et Sud) et gérés par 14 agences de proximité. Maillon essentiel de notre organisation, au plus près des locataires elles sont votre contact privilégié pour vous accompagner au quotidien.

Quelle agence gère votre logement ?

Direction territoriale NORD

210 quai de Jemmapes - 75010 Paris

Arrondissements Départements	Agences
11 ^e	Chemin Vert
19 ^e nord	Villette
19 ^e sud	Buttes Chaumont
20 ^e nord	Ménilmontant
20 ^e sud-Montreuil	Saint-Blaise

Direction territoriale CENTRE

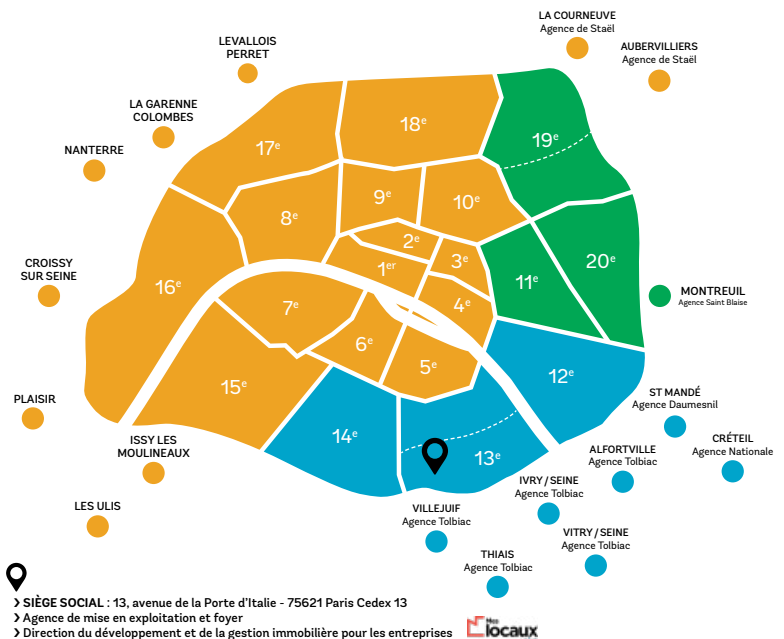
210 quai de Jemmapes - 75010 Paris

Arrondissements Départements	Agences
8 ^e -16 ^e -17 ^e -78-91-92	Batignolles
1 ^e -2 ^e -3 ^e -4 ^e -9 ^e -10 ^e	Beaubourg
5 ^e -6 ^e -7 ^e -15 ^e	Vaugirard
18 ^e	Lamarck
La Courneuve Aubervilliers	De Staël

Direction territoriale SUD

13, avenue de la Porte d'Italie
75621 Paris cedex 13

Arrondissements Départements	Agences
12 ^e -94	Daumesnil
13 ^e nord-94	Nationale
13 ^e sud-94	Tolbiac
14 ^e	Alésia



Rencontre avec Émilie Barreau

La Compagnie du 20^e est une Entreprise à But d'Emploi, créée en juillet 2024 sous l'impulsion de la mairie du XX^e et avec le soutien de la Ville de Paris. Elle concerne le quartier Fougères - Le Vau, entre la porte de Bagnolet et la porte des Lilas, où vivent environ 7 000 habitants, en logement social. Émilie Barreau, la directrice, nous explique ce que la compagnie apporte au quartier et comment elle collabore avec les bailleurs sociaux comme la RIVP.

Quelle est la mission de la Compagnie du 20^e ?

E. B. : Nous nous inscrivons dans le cadre du projet national « Territoire Zéro Chômeur ». Le but est de recruter de façon inconditionnelle des personnes éloignées de l'emploi (au chômage depuis au moins un an, parfois même non-inscrites à Pôle Emploi) et de développer avec elles des activités qui correspondent aux besoins réels du quartier.

Comment procédez-vous ?

E. B. : Nous travaillons avec tous les acteurs du territoire (habitants, partenaires économiques, sociaux, services de la ville...) pour identifier les besoins actuellement non couverts, et nous recrutons des personnes sans emploi, qui habitent le quartier, pour répondre à ces besoins. Les salariés sont recrutés en CDI à temps choisi pour leur permettre de s'organiser. De 2 personnes il y a un an, nous sommes aujourd'hui une quarantaine. Notre objectif est d'atteindre 90 emplois créés au sein de La Compagnie du 20^e.

Que recouvrent vos activités ?

E. B. : Nous sommes organisés en 3 pôles.

- Un pôle **cohésion sociale/services aux habitants**, qui concerne à la fois des lieux comme le Café des liens pour les seniors isolés ou l'Espace Familles, et des actions de médiation sociale, d'information et de sensibilisation menées par nos salariés en pied d'immeubles ou en porte-à-porte par exemple.
- Un pôle **développement territorial**, avec des projets qui s'appuient sur les opportunités économiques du quartier (tiers lieux de type restaurant solidaire, espace culturel, accueil et orientation des touristes...).

- Un pôle **transition écologique/transition environnementale**, avec la création et/ou l'animation de ressourceries, atelier couture solidaire, lieu de convivialité dédié aux Seniors, Maison du Troc et du Partage...

Qu'est-ce qu'un bailleur social comme la RIVP vous apporte ?

E. B. : Le bailleur social est un acteur hyper stratégique.

D'abord, tous nos salariés vivent en logement social. Les gardiens connaissent notre projet et nous aident à identifier parmi les locataires les personnes éloignées de l'emploi, que nous pouvons recruter.

Ensuite, lorsque nous définissons les besoins des habitants et des acteurs sociaux, les bailleurs sont vraiment partie prenante des projets. C'est de cette façon qu'on peut répondre exactement aux besoins.

Enfin, ils permettent l'hébergement des différentes structures créées. Quand tous les acteurs d'un territoire s'associent ensemble pour lutter contre le chômage au lieu d'être en silo, on arrive à des résultats beaucoup plus forts.

En savoir plus : www.lacompagniedu20e.fr
ou sur Instagram : [la_compagnie_du_20e](https://www.instagram.com/lacompagniedu20e)



Renouveau et transformation pour 2 de nos adresses !



Inauguration de l'ancien site Télécom ParisTech

Après l'acquisition du site en 2020 et quatre ans de travaux de réhabilitation, nous avons eu le plaisir d'inaugurer le 28 octobre les 32 000 m² de ce nouvel ensemble immobilier mixte.

Ce projet représente une avancée significative pour les habitants de Paris, avec 344 logements étudiants, un immeuble de bureaux de 13 000m², 98 logements sociaux et 22 logements intermédiaires pour répondre aux besoins d'habitat familial.

Ce nouveau programme répond également à nos exigences en matière de biodiversité avec plus de 2 000 m² de surfaces végétalisées et plus de 150 arbres et arbustes plantés.

Les travaux se sont déroulés en concertation et transparence avec les habitants du quartier.

En effet, la communication était régulière avec les équipes de chantier (page web, newsletter...) et plus de 20 réunions ont été organisées pour les tenir informés de l'avancement des travaux, répondre à leurs questionnements et prendre en compte leurs demandes en cas de nuisance.

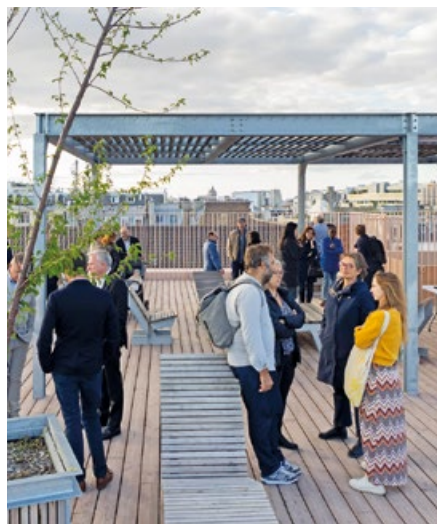
Transformation réussie d'un immeuble de bureaux

Cet ancien immeuble de bureaux du 19/25 rue Boissonnade dans le 14^e arrondissement possède une architecture atypique. Désormais, ses larges baies vitrées et sa généreuse hauteur sous plafond font le bonheur de 20 familles !

Transformé, restructuré et étendu, le bâtiment intègre également un local d'activité en rez-de-chaussée, un local vélo et surtout une superbe toiture-terrasse partagée au cinquième étage : un lieu d'échange et de rencontre. Une autre terrasse de 130 m² au premier niveau est richement végétalisée.

Les travaux ont notamment mis l'accent sur le confort thermique des habitants

(menuiseries aluminium, rideaux occultants, brise-soleil, radiateurs basse température...).



Chapelle International : métamorphose d'un quartier plein de vie

En lieu et place d'un ancien site ferroviaire, Chapelle International est un nouveau quartier où il fait bon vivre, travailler et expérimenter de nouveaux usages pour créer du lien.



Un quartier métropolitain exemplaire

Porté par la Ville de Paris, Chapelle International est l'ambitieux programme de transformation de la porte de la Chapelle, s'étendant sur 150 000 m². L'opération constitue, de fait, un exemple en termes d'usages, alliant haute qualité environnementale et valeurs sociales et inclusives.

Logements pour tous, mixité sociale et générationnelle, locaux d'activités (voir encadré), équipements de proximité (dont un centre sportif), espaces verts, commerces, agriculture et logistique urbaines intégrées...

Chapelle International est à la fois innovant et inspirant.

Créateurs de mode, restaurants, école de tatouage, fleuriste, boulangerie, centre de formation, architectes ou encore une micro-crèche, sont déjà installés dans le quartier.

Les possibilités sont nombreuses pour développer une activité. La RIVP propose des espaces de travail de 30 à 90 m².

Rendez-vous sur rivp.fr dans l'onglet « locaux d'activité » pour en savoir plus.

Le Lab'Chapelle, un laboratoire de bonnes idées

Depuis bientôt 2 ans, le Lab'Chapelle propose aux habitants du quartier de nombreuses activités au sein d'un lieu hybride situé à l'angle du 26 rue des Cheminots et du 9 allée Léon Bronchart : soutien scolaire, ateliers créatifs, pâtisserie, stand de fruits et légumes, séances de sport... Le lieu fait aussi office de mairie mobile et met à disposition des écrivains publics.

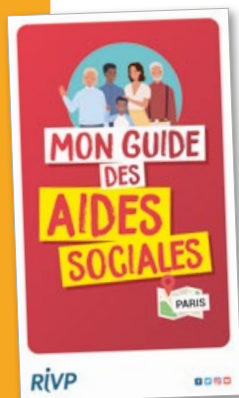
Véritable trait d'union entre locataires, associations et services institutionnels, le Lab'Chapelle déborde d'idées : rendez-vous sur son compte Instagram @chapellenouvelle et n'hésitez pas à consulter le programme affiché sur la porte du local pour faire le plein d'activités, pour vous et vos proches !
Damien, l'animateur de ce lieu vous attend !



Vous accompagner, c'est notre métier

Qu'il s'agisse de faire valoir vos droits, de trouver une solution à un problème passager ou de vous accompagner quand votre vie change, vous trouverez toujours un interlocuteur pour vous écouter et des outils clairs et pratiques pour vous guider.

Vos droits, vos aides : mode d'emploi



Conçu par la Direction des politiques sociales, « **Mon guide des aides sociales** » est le document de référence qui détaille clairement les principales aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre situation.

Vous êtes un jeune locataire, une famille, un senior, ou vous vous trouvez en situation de handicap ?

Des allocations, aides ou primes peuvent vous concerner.

De votre emménagement dans le logement à son équipement ou son adaptation, en passant par le paiement du loyer et des charges, mais aussi votre mobilité et votre santé, **vous pouvez être aidé** en fonction de vos ressources et de votre situation.

Ce guide vous a été remis et présenté lors de la signature du bail, mais vous pouvez également le consulter en flashant le QR code ci-dessous.

En complément, consultez mes-aides.gouv.fr et les espaces parisiens des solidarités ou ccas pour les aides hors Paris.



Nous intervenons lorsqu'aucune solution n'a été trouvée avec les locataires pour régler les problèmes. Je tente alors, par tous les moyens, de résoudre le litige à l'amiable, notamment par la mise en place d'échéancier ou l'orientation vers les partenaires sociaux.

L'un de nos locataires, âgé et percevant de faibles ressources, avait été convoqué pour un loyer impayé. Il avait à cœur de solder sa dette par lui-même, quitte à se priver sur ses besoins quotidiens.

Nous avons identifié qu'il était éligible à une aide financière et avons constitué son dossier. L'aide a permis de solder la dette et d'offrir à ce locataire un peu plus de sérénité au quotidien.

Latifa M., Chargée de contentieux,
Service contentieux de la DT Sud



Quelles aides pour votre logement ?

Le logement représente le premier poste de dépense d'un foyer. Il est donc capital de pouvoir alléger cette dépense pour augmenter votre pouvoir d'achat.

Il existe **trois principaux types d'allocations de logement** : l'Aide Personnalisée au Logement (APL), l'Allocation de Logement Familiale (ALF), souvent destinée aux familles avec enfants à charge ou aux jeunes couples mariés sans enfant, et l'Allocation de Logement Sociale (ALS), pour les personnes en difficulté qui ne peuvent prétendre ni à l'APL ni à l'ALF (notamment les étudiants, les jeunes travailleurs ou les personnes âgées).

Concernant l'APL, la récente revalorisation des plafonds de ressources pourrait permettre à **des millions de personnes** de percevoir cette aide, même si elles n'avaient pas le profil requis jusqu'ici. Vous faites peut-être partie de ces nouveaux bénéficiaires sans le savoir.

Pour être sûr de bénéficier des aides au logement auxquelles vous avez droit, voici quelques conseils :

- **actualisez régulièrement votre situation** auprès de la CAF, surtout en cas de changement professionnel ou familial,
- **vérifiez votre éligibilité chaque année** car les plafonds et les conditions peuvent évoluer,
- si vous êtes étudiant, **n'oubliez pas de renouveler votre demande** à chaque rentrée universitaire,
- en cas de difficulté passagère, **informez-vous sur les aides exceptionnelles** proposées par la CAF.

PREMIÈRE DEMANDE : MODE D'EMPLOI

La RIVP vous propose lors de la signature de votre bail de vous aider à faire la demande d'aide logement. Vous pouvez alors suivre l'avancement de votre demande sur votre espace en ligne CAF.

Si vous ne percevez pas d'aide logement aujourd'hui et n'avez pas de demande en cours via la RIVP, vous pouvez faire la demande vous-mêmes, directement en ligne, sur www.caf.fr





Le Chèque Énergie : en bénéficiaire et bien l'utiliser

Depuis 2024, la RIVP est habilitée à encaisser les Chèques Énergie pour les locataires de logements conventionnés.

Si vous en êtes bénéficiaire, vous pouvez donc l'utiliser pour régler vos dépenses d'énergie figurant sur votre avis d'échéance (chauffage collectif, ascenseur, éclairage des parties communes...).

Comment l'utiliser ?

- Adressez le Chèque Énergie directement à notre prestataire à :
RIVP CS 40800 • 75137 Paris Cedex 18
en joignant le coupon détachable de votre avis d'échéance pour être bien identifié (si vous payez par TIP ou chèque, le mettre dans la même enveloppe que votre règlement).
- Réglez votre avis d'échéance comme d'habitude, sans déduire le montant du Chèque Énergie.
- Le montant de votre Chèque Énergie sera déduit d'un prochain avis d'échéance, dès que la RIVP aura reçu les fonds correspondants de la part de l'État.

Si vos ressources ont baissé ou que votre foyer s'est agrandi depuis l'année dernière, vous avez peut-être droit au Chèque Énergie : renseignez-vous sur <https://chequeenergie.gouv.fr/>

Accomplir ma mission demande rigueur et empathie. Rigueur pour garantir un suivi efficace (loyers, vacance des logements, entretien des résidences...), et empathie également, car de nombreux locataires sont confrontés à des situations personnelles délicates. Il est essentiel de les écouter, de prendre en compte leur contexte avant de proposer des solutions adaptées.

Carole C., Chargée de clientèle
à la DT Centre



LA RIVP LUTTE CONTRE LE NON RECOURS

En 2024, la RIVP a contacté plus de 600 locataires qu'elle avait identifiés comme étant probablement en non recours aux APL, c'est-à-dire qu'ils ne percevaient pas d'APL tout en ayant à priori le droit d'en percevoir.

Pour près de 30% d'entre eux, cette démarche s'est traduite par l'ouverture d'une demande d'aide logement.

Les locataires vivant dans des arrondissements concernés par l'expérimentation Territoire zéro non recours menée par la Ville de Paris, ont également été mis en relation avec leur espace parisien des solidarités, pour étudier leur droit aux aides de la Ville de Paris.



Si vous aussi, vous souhaitez faire valoir vos droits, rendez-vous sur mes-aides.gouv.fr ou flashez ce QR CODE.

Difficulté passagère ou changement dans votre vie ? N'attendez pas : contactez-nous.

Avoir un souci ponctuel pour régler son loyer ou faire face à un problème (perte d'emploi, séparation...) sont des situations qui peuvent arriver à tous.

Dans ces moments-là, le premier réflexe est de prévenir la RIVP. En effet, au plus tôt nous sommes informés, mieux nous pouvons vous aider et trouver avec vous la bonne solution. Il peut s'agir d'un plan d'apurement (remboursement sur plusieurs mois), ou d'un accompagnement personnalisé par notre service social, en lien avec nos partenaires.

En cas d'impayé, si vous n'avez pas contacté la RIVP, vous recevez un courrier de relance. Sans nouvelles de votre part, c'est le service contentieux qui prend ensuite le relais.

Il est donc capital de dialoguer ensemble, et de ne jamais laisser la situation s'enliser. Nos équipes au sein des directions territoriales sont en lien permanent avec les organismes sociaux pour tenter de trouver des solutions adaptées selon vos besoins.



01 56 61 11 11

Le Service Relation Locataires, à votre écoute !

Pour poser une question, signaler un changement dans votre foyer, alerter d'une difficulté, l'équipe du Service Relation Locataires (SRL) vous répond du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Une réponse vous est apportée immédiatement ou, si besoin, vous êtes dirigé vers le service qui saura vous renseigner.

Le saviez-vous ?

Dès 60 ans ou en situation de handicap (80 % et plus), vous pouvez **adapter gratuitement votre logement**.

Ces travaux, qui peuvent vous aider à mieux profiter de votre appartement au quotidien, sont totalement pris en charge par la RIVP.

Plus de 1 000 locataires ont profité de ce dispositif en 2024 !

[Renseignez-vous sur](#)



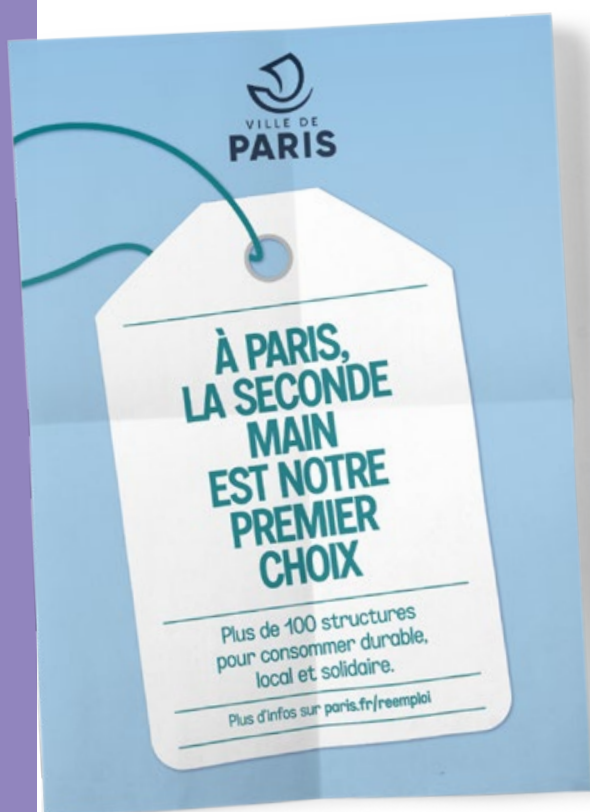
Un gardien nous avait alertés sur l'état de santé d'une personne âgée de sa résidence. Nous avons suspecté un début d'Alzheimer. Nous avons alors pris contact avec sa famille et son médecin traitant, qui a réalisé des examens complémentaires confirmant nos doutes. Cela a permis ensuite d'organiser un rapprochement géographique avec son entourage, au sein d'une structure adaptée en province.

Amandine B., Conseillère sociale,
Service social de la DT Nord



La seconde main : le vrai bon plan pour tous !

Qu'il s'agisse d'équiper votre logement ou de trouver une idée cadeau pour les fêtes, les biens d'occasion séduisent de plus en plus de Parisiens... Plus généralement, opter pour le troc, le don, réparer plutôt que jeter, sont les nouveaux réflexes à adopter pour faire du bien à son budget et à l'environnement. Petit tour d'horizon de toutes les solutions disponibles près de chez vous.



Ressourceries et recycleries : une visite s'impose !

Parce que la production croissante de biens de consommation pèse de plus en plus sur la planète, **il est urgent de réutiliser, réparer, donner, troquer ou concevoir de façon plus responsable** (matières premières durables, approvisionnements locaux, insertion...). On appelle cela l'économie circulaire ou solidaire, et de nombreux acteurs rendent cette démarche très concrète.

Vous avez peut-être déjà remarqué ces magasins appelés Ressources ou Recycleries (les plus connus d'entre eux sont les boutiques Emmaüs). Dans une Ressourcerie, on trouve tout ou presque (les Recycleries, elles, sont spécialisées dans un secteur unique) : ce qui est proposé ici a fait l'objet de dons, a parfois été remis en état, et est proposé à la vente à bas prix, pour offrir une nouvelle vie aux produits. Comme Leila, qui déniche des vêtements d'occasion à prix malins, Maël, qui a trouvé une perceuse quasi neuve à moitié prix, la famille Martin qui a équipé tout son salon avec du mobilier de seconde main ou Manon qui vient de faire réparer sa ceinture fétiche plutôt que de la jeter, il est temps de consommer responsable !

Pour vous y aider, comptez sur le REFER, le réseau qui regroupe les associations œuvrant pour le développement de ces magasins vertueux : déjà près d'une centaine de boutiques solidaires vous accueillent à Paris et en Île-de-France.



La RIVP est fière d'héberger certains acteurs de l'économie solidaire :

- **Mon P'tit Python** : 2 rue Louis Ganne, 20^e
- **La Cadette** : 8 rue Riesener, 12^e
- **La Petite Rockette Montgallet** :
41 rue Jacques Hillaret, 12^e
- **Emmaüs Paris Boutique** :
158 & 160 Bd Diderot, 12^e
- **Emmaüs Paris Boutique** :
47 rue des Cîteaux, 12^e
- **Le Chamodix** : 20 rue Philippe de Girard, 10^e
(nouveau depuis 2024)
- **Le Pavillon Laprade** : Cité Universitaire, 14^e
(nouveau depuis 2024)
- **La Ressourcerie Créative** :
St Vincent de Paul, 10^e (ouverture en 2026)



Flashez et découvrez la carte interactive de tous les lieux pour consommer responsable à Paris.

Ressourcerie "La petite Rockette Montgallet", 12^e

PASSEZ À L'ACTION !

Vous emménagez ?

Vous voulez changer de déco ?

Vous faites un grand ménage ?

Pour donner, trouver, réparer ou échanger, flashez !



NOUVEAU

Personnels assermentés : non aux incivilités, oui au respect

Des petites incivilités ou même des comportements risqués : nous en sommes tous témoins dans nos immeubles.

Nos personnels de proximité, souvent en première ligne, les subissent fréquemment et n'avaient jusqu'ici pas de réels moyens pour les faire cesser. Désormais, quatre-vingt collaboratrices et collaborateurs deviennent assermentés. Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que ça change ? On vous explique tout !

Assermenté, qu'est-ce que c'est ?

Un collaborateur assermenté est un garde particulier, un agent chargé de certaines fonctions de police judiciaire, visant à s'assurer du respect du règlement intérieur, réduire les incivilités et à favoriser le vivre ensemble.

Au moment de la constatation des faits, la personne sera munie de son badge et de la carte d'agent assermenté.

Comment ça marche ?

Face à une infraction, l'agent assermenté a désormais la possibilité de notifier en premier lieu un avertissement, puis de dresser si besoin un procès-verbal aux locataires.

Un signalement sera ensuite adressé au Ministère de la Justice, qui convoquera les personnes concernées afin qu'elles puissent répondre de leurs actes.

NON aux incivilités
OUI au respect

**VOTRE
GARDIENNE
EST
ASSERMENTÉE**



Flasher ce code pour en savoir plus

Dégradations, encombrants, déjections, nuisances sonores, jets par les fenêtres, stationnement gênant... Autant de situations qui peuvent être sanctionnées financièrement entre 38€ à 1 500€.

Ces infractions seront systématiquement signalées à la justice, qui pourra convoquer l'auteur des faits.

RIVP



Quelles amendes pour quelles infractions ?

La verbalisation se fait en fonction du type d'infraction et peut atteindre jusqu'à 1 500 € d'amende. Ces sommes ne sont pas destinées à la RIVP, mais au Ministère de la Justice.

Quelques exemples

Nuisances sonores ou tapage nocturne.	450 €
Non-respect du tri sélectif.	150 €
Dépôt d'objet, jet par les fenêtres, dépôt d'encombrants, dépôts d'ordures hors emplacements autorisés...	750 €
Dépôt d'objet (2 ou 4 roues) sur un emplacement non prévu à cet effet.	750 €
Destruction, dégradations, détérioration volontaire d'un bien appartenant à la RIVP (dommage léger < 1 500 €).	Délit
Destruction, dégradations, détérioration volontaire d'un bien appartenant à la RIVP commis par une personne dissimulant volontairement son visage. Le coût des réparations est en supplément de l'amende.	1 500 €
Divagation d'animal présentant un danger (non tenu en laisse, sans muselière pour les chiens de catégories 1 et 2).	150 €

Avec l'assermentation, la RIVP entend mettre fin aux incivilités, dégradations et comportements négligents qui, en plus de perturber le quotidien des locataires, génèrent parfois des coûts et peuvent présenter un danger. En 2025 le dispositif de l'assermentation continuera à être déployé au sein de nos équipes pour contribuer au bon fonctionnement de nos résidences.

NON aux incivilités
OUI au respect

150€

ça fait cher le mauvais tri !

En cas d'incivilités de votre part, un garde particulier assermenté pourra constater l'infraction. Cela sera signalé à la justice, qui vous convoquera et évaluera le montant de l'amende.

RIVP

Flutrez ce code pour en savoir plus

NON aux incivilités
OUI au respect

750€

ça fait cher le dépôt de véhicule (2 ou 4 roues) sur un emplacement non prévu à cet effet !

En cas d'incivilités de votre part, un garde particulier assermenté pourra constater l'infraction. Cela sera signalé à la justice, qui vous convoquera et évaluera le montant de l'amende.

RIVP

Flutrez ce code pour en savoir plus

NON aux incivilités
OUI au respect

450€

ça fait cher les nuisances sonores !

En cas d'incivilités de votre part, un garde particulier assermenté pourra constater l'infraction. Cela sera signalé à la justice, qui vous convoquera et évaluera le montant de l'amende.

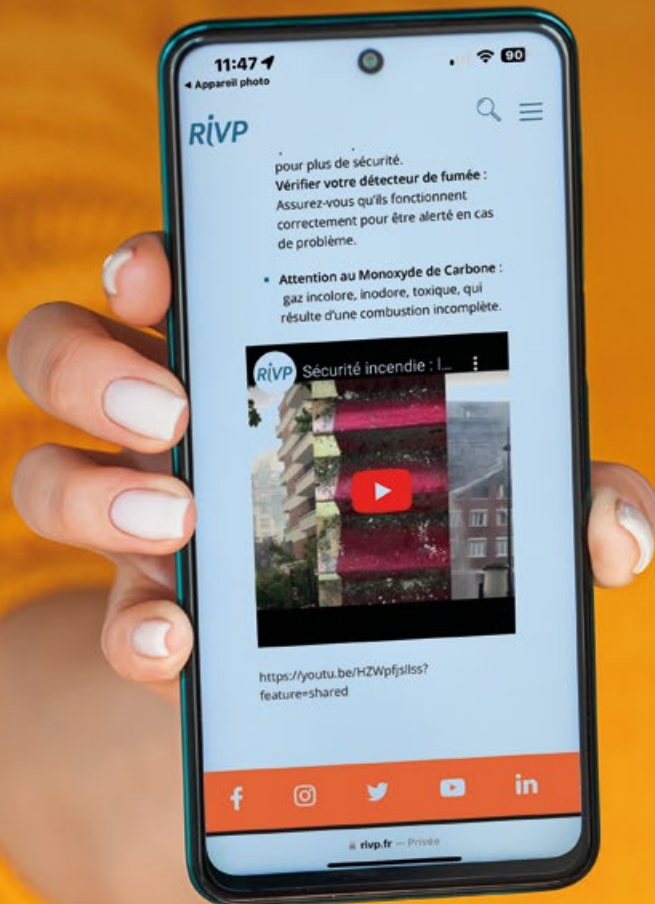
RIVP

Flutrez ce code pour en savoir plus

LES BONS GESTES ADOPTÉS, C'EST UN FEU ÉVITÉ !

Chauffage, bougies, guirlandes électriques... au cœur de l'hiver, les risques de départ d'incendie sont importants.

Faites le plein de conseils et de recommandations en moins de 3 minutes avec cette vidéo !



Flashez ce code
pour accéder à la vidéo

